



Communiqué n° 11 du 17 mai 2018

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Pour le moment, aucune attaque florale n'a été observée, ni sur poiriers, ni sur pommiers. Des symptômes sur pousses pourraient toutefois survenir dans les prochaines semaines. Une surveillance attentive des vergers demeure encore indispensable. En cas de symptômes suspects (pousses ou bouquets noircissants), veuillez les signaler immédiatement à notre office (027 606 76 20), sans toucher les plantes concernées.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Dans les zones hors confusion, le vol du carpocapse a commencé depuis quelques jours. Un premier traitement avec le virus de la granulose peut être effectué dès la semaine prochaine, suivi de 5 autres applications à 10 jours d'intervalle. Dans les zones en confusion, le cycle du ravageur est toujours quelque peu retardé.

Produits (admis aussi en production biologique) :

- Carpovirusine 2 (0.6-1 l/ha par application) ou Madex Top (0.5-1 dl/ha)

MOUCHE DE LA CERISE

Le vol de la mouche de la cerise vient de débiter et demeure encore faible. Les variétés précoces dont les fruits ont déjà rosi et qui seront à maturité à début juin vont échapper aux dégâts de ce ravageur. Sur les variétés plus tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à « blanchir ». Elle est à prévoir au cours de la dernière semaine de mai.

- Produits :
- Movento SC, Gazelle ou Alanto ont une bonne efficacité sur la mouche de la cerise et sur les pucerons, si utilisés deux fois à intervalle de 10-12 jours (délai d'attente : deux semaines)
 - Naturalis : effet partiel, admis en bio, 2 à 3 applications à intervalles de 7 jours.

VITICULTURE

Les conditions plus fraîches de ces derniers jours ont ralenti la croissance de la vigne. Malgré cela, son développement possède environ une semaine d'avance sur la moyenne. Dans les secteurs précoces, elle entre actuellement dans sa phase de très grande sensibilité à l'oïdium et au mildiou.

MILDIU - OIDIUM

Les pluies du 15 mai ont provoqué des infections primaires de mildiou de Martigny à Chalais ; la fin de l'incubation est prévue pour le 23 mai. Ainsi à ce jour, seules les stations de Sierre et Venthône du réseau « agrometeo » n'ont pas encore enregistré d'infection de mildiou.

Quoiqu'il en soit, les traitements contre l'oïdium et le mildiou doivent débiter ces jours-ci ou être renouvelés dans les parcelles où le premier traitement a déjà été fait en début de semaine passée (7-8 mai).

Nous vous sommes reconnaissants de nous signaler sans délai toute observation de taches d'huile de mildiou ou de premiers symptômes d'oïdium.



CISAILLAGE AVANT FLEUR

Les vignes vigoureuses de certains cépages, notamment arvine, païen, sylvaner... ont parfois tendance à couler lors de la floraison si elles n'ont pas été cisailées avant fleur. Si la longueur des pousses le permet, nous vous recommandons de les cisailier avant ou en début de floraison.

TRAITEMENTS INSECTICIDES CONTRE LE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE

La Décision de portée générale du Service de l'agriculture du 20 décembre 2017 publiée dans le BO du 29 décembre 2017 rend obligatoire pour la 2e année consécutive le traitement insecticide de toutes les parcelles situées dans le périmètre de lutte contre *Scaphoideus titanus* à Fully (Châtaignier), dans le cadre de la lutte contre la Flavescence dorée. Le périmètre demeure inchangé par rapport à 2017. Les vigneron concernés seront encore informés par courrier.

Le premier traitement devra probablement intervenir durant la semaine du 4 juin et devra être renouvelé 10 à 14 jours plus tard (dates exactes à confirmer dans un prochain communiqué).

Produits préconisés : Applaud et Parexan N.

MESURES VISANT A LIMITER LA PROPAGATION DU VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE

Il a été clairement démontré dans certaines régions viticoles que le vecteur de la Flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, profite des machines (effeuilleuses, écimeuses...) pour se propager d'un vignoble à l'autre, en restant sur les résidus de feuilles. Nous recommandons à chaque vigneron utilisant de telles machines de les nettoyer à la pression (air ou eau) avant un déplacement entre deux vignobles éloignés, dès à présent et jusqu'en fin de saison.

VITISOL : UTILISATION DURABLE DU SOL

Comme ces dernières années, il est possible de vous inscrire au projet VitiSol, projet porté par Vitival et visant à encourager une utilisation durable des sols viticoles en zone sèche. Les documents d'inscription 2018 sont disponibles sous : www.vitival.ch > Documents > VitiSol.

Toutes les mesures à l'exception des « vignes déjà enherbées » sont à nouveau proposées en 2018 : semis (A1.1), enherbement spontané (A2.1), travail du sol (A3), couverture organique (B4), engrais vert (B5), engrais vert additionnel (B5.1), apport de matière organique (C6) et installation de haies brise vent (C7).

M. Eric Perruchoud, chef de projet, se tient à disposition pour toute question concernant ces inscriptions au 027 345 40 18.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI